

(1) Epoux ou Père
Prénoms Mickaël
Nom (2) AVIGNON

Né (3) le 02 juin 1988
à 03 heures 30 à Vichy (Allier)

Fils (4) de (5) Jean-Luc, Maurice
AVIGNON

et de (5) Lucienne, Paulette ANTONIO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 764
le (6) 09 SEP 2020

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau

V. Fortier

Mariage célébré à _____ le _____ à _____ heures
Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Lana Morgane
Nom (2) BERCKELAERS

Née (3) le 01 avril 1983
à 03 heures 25 à Noisy-le-Grand

Fille (4) de (5) Olivier, Yan Hidel
BERCKELAERS

et de (5) Lydie Germaine
FANFAND

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 313
le (6) 23 septembre 2020

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau

S. S. S.

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^e partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom pat ; « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont approuvés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT (1)

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1667

Le 11 juillet 2020 à 12 heures 18

est né(e) Kaissy

ARIGNON

du sexe féminin à Melun
(Seine-et-Marne)

(1) _____

reconnu(e) (4) le 11 juin 2020 à la
mairie de Belle-Combe-Robert
(Seine-et-Marne) par son père.

Délivré conforme aux registres, le 03 SEP. 2020

MENTIONS MARGINALES (5)

L'officier de l'état civil

Sceau

Delige

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(1) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (5)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » « ou » (1^{re} partie : ... 2^e partie : ...) « en cas de double nom de famille ».

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».